Dossier de Presse

On a absolument besoin de vous pour sauver des vies.

Depuis 12 ans, nos associations de professionnels tentent de toucher tous les publics.

Si vous diffusez largement les conseils de prévention nous sauverons des vies.

Contacter nous: Axel Lamotte -06 11 92 43 59. contact@snpmns.org

Roland Meunier - 06 03 91 48 31

Nous sommes à votre disposition pour venir dans vos locaux



Diffusez largement et nous sauverons des vies!

Présentation

Dans le monde 372 000 personnes meurent chaque année par noyade.

La Noyade est la troisième cause de décès chez l'enfant après la tuberculose et la rougeole.

D'après le rapport de *l'Organisation Mondiale de la Santé*.

D'après le bulletin épidémiologique hebdomadaire n°1 du 17 Janvier 2017, **les noyades** sont la première cause de mortalité des accidents domestiques chez les moins de 25 ans et elles représentent 39% des décès chez les moins de 5 ans (soit la première cause de ces décès).

Le M.N.S. est plus que jamais l'élément incontournable d'une piscine, et ce, dans ses deux fonctions : <u>de surveillance et d'enseignement</u>. (Voir notre fiche Noyade : le problème à sa source)

Ce sont pour tous ces changements et ceux à venir, que le Syndicat National Professionnel des Maîtres- Nageurs Sauveteurs (S.N.P.M.N.S) et la Fédération Française des Maîtres- Nageurs Sauveteurs (F.F.M.N.S) ont lancé le projet unique de réunir les M.N.S. de France lors des Journées Nationales de Prévention de la Noyade au mois de mai.

Pourquoi au mois de mai ? C'est le mois de la création du diplôme de M.N.S, plus exactement le 24 mai 1951 et intégré dans le code du sport.

A l'approche de la saison estivale, amis journalistes, parce que l'information passe par vous, parce que c'est une pratique dont l'apprentissage sauve des vies, parce que la pratique de la nage (baignade, activités aquatiques, plongée, waterpolo, plongeon...) représente 21 000 000 français : soit la deuxième famille d'activités la plus pratiquée.

Pour toutes ces raisons, faites-vous l'écho d'une initiative nationale d'Intérêt Général : Les Journées Nationales de Prévention de la Noyade





Sommaire

PRESENTATION	2
SOMMAIRE	3
PROPOSITIONS CONCRETES DU S.N.P.M.N.S ET LA F.F CREATION DU LIVRET PEDAGOGIQUE LE « SECU'NAGE » LE DISPOSITIF « JE NAGE DONC JE SUIS » UN PROJET SCOLAIRE DESTINE AUX MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS	7 7
LA LEGISLATION	8
L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT NATIONAL : LES J	.N.P.N .10
« MAI, MOIS DU SAUVETAGE ».	10
« Mets-toi au sauvetage »	
REVUE DE PRESSE	11
LIENS VIDEO:	11
CONTACTS	13





Les fondateurs : Le Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (S.N.P.M.N.S) et la Fédération Française des Maitres-Nageurs Sauveteurs

En 1927, la création des Anciens Professeurs de Natation Française (A.P.N.F).

En 1938, elle s'accorde avec la Fédération Française de Natation pour être le seul organisme dirigeant des activités de nage amateur en France.

En 1950, 5000 noyades en France aussi important que les décès routiers.

En 1951, les membres de A.P.N.F se battre pour faire reconnaître le métier de Maître-Nageur Sauveteur comme d'utilité publique et ils obtiennent la création du diplôme d'État de Maître-Nageur Sauveteur.

En 1952, A.P.N.F devient Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (F.F.M.N.S).

En 1962, après 5 ans de lutte, la F.F.M.N.S obtient la reconnaissance par les ministères pour la signalisation pour les baignades et les plages (drapeaux).

En 1982, grâce à la F.F.M.N.S, l'Éducation Nationale reconnaît le sauvetage comme épreuve au baccalauréat avec un mannequin de poids égal à 1,500 kg.

En 1985, il y a un manque de Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

En 1986, création du Brevet d'État d'Éducateur Sportif spécialisé des Activités de la Natation. (B.E.E.S.A.N)

Le 21 mars 1986, le Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs se présente aux M.N.S. comme le seul syndicat dédié à la profession.

Au titre de représentant exclusif des M.N.S, le S.N.P.M.N.S. est un acteur incontournable des activités aquatiques et de la natation. Il défend non seulement les droits de ses 6000 adhérents, répartis sur toute la France, mais se positionne également comme un garde-fou efficace contre les détracteurs du métier de MNS.

Chose certaine, le S.N.P.M.N.S. ne peut pas se faire taxer de clientélisme, les membres du bureau national étant bénévoles! Ils s'investissent dans l'action du syndicat par conviction et non par intérêt.





Par l'intermédiaire du S.N.P.M.N.S, un M.N.S adhérent satisfait également à l'obligation d'assurance prévue par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, en souscrivant un contrat en responsabilité civile professionnel, le couvrant pour d'éventuels dommages corporels matériels ou immatériels survenus dans l'exercice de ses fonctions. En effet, le recours à la justice est devenu chose commune par les usagers des établissements de bain, si bien que les M.N.S. ne peuvent pas se permettre de négliger leur défense devant les tribunaux (exemple courant : noyades). Là est aussi la mission du S.N.P.M.N.S. est déterminante!

La F.F.M.N.S mène des actions d'intérêt général et ses buts sont d'utilité publique. Elle joue aussi un rôle dans la formation des futurs M.N.S. et l'éducation des jeunes à la citoyenneté. Elle regroupe des associations poursuivant les mêmes idées, notamment le développement de la formation secourisme pour le plus grand nombre et implante progressivement dans les départements de France des Centres départementaux de formation au secourisme, ainsi qu'au sauvetage (Championnats de Natation Sauvetage à vocation utilitaire).

Ses clubs mettent en place des formations au Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique, mais aussi la préparation du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de Natation.





Les chiffres de la noyade en France

En France, les noyades constituent un problème important de santé publique, car elles sont responsables de près de 500 décès accidentels chaque été et entraînent aussi de graves séquelles.

L'enquête NOYADES de l'Institut de Veille Sanitaire (l'InVS), la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'Intérieur qui a été très bien réalisée. Elle a recensé toutes les victimes de noyades, accidentelles ou non, suivies d'une hospitalisation ou d'un décès. https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/noyade/articles/enquete-noyades-2018

Entre le 1er juin et le 30 août 2018, 2 255 noyades ont été dénombrées en France métropolitaine et dans les DOM/TOM. Elles ont été suivies de 492 décès (22 %).

Ces 2 255 noyades se répartissent en :

- 1 169 noyades accidentelles, dont 254 décès (22 %);
- 109 noyades intentionnelles (suicide, tentative de suicide, agression), dont 55 décès

(50%);

- 977 noyades d'origine encore indéterminée, en cours d'investigation, dont 183 décès

(19 %).

L'objectif était de décrire les caractéristiques et les facteurs de risque des noyades accidentelles pour contribuer à leur prévention.

En piscine privée, les enfants de moins de 6 ans se sont noyés surtout à cause d'un manque de surveillance d'un adulte et de leur inaptitude à nager.

Dans les cours d'eau et plans d'eau, les noyades sont souvent survenues après une chute, lors d'activités solitaires ou après une consommation d'alcool.

En mer, les noyés étaient souvent des personnes résidant dans le département de la noyade, âgées de plus de 45 ans, ou des personnes ayant un problème de santé.

Ces résultats sont à la base de messages de prévention spécifiques tels que :

- * assurer une surveillance rapprochée des jeunes enfants par un adulte,
- leur apprendre à nager le plus tôt possible,
- nager dans des zones de baignade surveillée,
- ne pas surestimer ses capacités physiques,
- se renseigner sur l'état de la mer et les conditions météorologiques.

L'apprentissage de la natation est recommandé dès l'âge de 6 ans par l'InVS, pour lutter contre les noyades qui chaque année, touchent en majorité les enfants.







Propositions concrètes du S.N.P.M.N.S et la F.F.M.N.S

Création du livret pédagogique le « Sécu'nage »

Tout d'abord, la commission enseignement à créer un livret pédagogique nommé « Sécu'nage ». En accord avec la réglementation en vigueur, le livret met en avant quatre niveaux de compétences aquatiques sécuritaires.

L'une des mesures que nous proposons est la redéfinition des outils d'évaluations dans le cadre scolaire, avec le passage des étapes déterminantes pour garantir l'autonomie de l'enfant :

- le savoir se sauver
- le savoir nager (fédéral)
- ➤ le savoir nager (scolaire)
- > le savoir sauver (autrui)

Ces quatre étapes définit dans le livret permettent à l'enfant jusqu'à la fin de sa scolarité dans le second degré, certifiant de ses aptitudes à évoluer dans un milieu aquatique, à grande profondeur, avec ou sans vêtements, dans le but d'avoir à terme les réflexes pour sauver un tiers en difficulté dans le même milieu.

Le dispositif « Je nage donc je suis »

Le développement de l'action « Je Nage Donc Je Suis » a été mis en place en février 2014 et s'adresse aux enfants des écoles primaires scolarisés du 93, ne sachant pas nager. Partenaires fondateurs avec le Comité Départementale Olympique Sportif, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les collectivités territoriales, les M.N.S apprennent à nager gratuitement. A raison d'une heure par jour, dix séances consécutives pendant les vacances scolaires.

Depuis septembre 2016, d'autres partenaires comme l'Éducation Nationale et les clubs à la F.F.M.N.S, la Fédération Française de Natation (FFN), la Fédération Sportif et Gymnique du Travail (FSGT)nous ont rejoint.

On dénombre déjà des milliers d'enfants qui ont bénéficié de ce dispositif.

Un projet scolaire destiné aux Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Ce projet scolaire suggère de mettre en place une organisation générale pour un créneau scolaire sur le thème de la Prévention de la Noyade. Un certificat valorisant la participation sera remis gratuitement à tous les élèves et pourra être remis aussi aux centres de loisirs ou au public.







La législation

La législation concernant « les activités de la natation » est d'autant plus complexe que le champ d'application s'est élargi depuis la parution des textes de loi initiaux.

Introduite dans le Code du Sport, la loi 1951 a permis de sauver des milliers de vie, fait obligation de mettre en place une surveillance dans les établissements d'accès payant ouvert au public, ne tient plus qu'à un fil.

Sous la pression de l'Europe et du secteur marchand, de nouvelles normes sur la sécurité des piscines pourraient se substituer à notre législation pour remplacer les éléments fondamentaux du Code du Sport dont la loi de 1951 et ses additifs réglementaires. Les normes en question sont :

-NF EN 15288-1+A1 (novembre 2010) Piscines – Partie 1 : exigences de sécurité pour la conception

-NF EN 15288-2 (novembre 2008) Piscines – Partie 2 : exigences de sécurité pour le fonctionnement

Actuellement ces normes sont d'application volontaire, mais elles ne peuvent intégralement être appliquées car, sur certains points.

Les exigences de sécurité de la norme européenne « NF EN 15288 - Piscines - 2 Exigences de sécurité pour le fonctionnement » sont inférieures à celles de la réglementation française. Elles sont donc de facto sans conséquence sur notre réglementation nationale.

L'AFNOR n'a pas la possibilité de refuser d'inscrire à son catalogue cette norme dès lors qu'elle a été approuvée par le comité européen de normalisation (CEN). À ce jour, il n'est pas envisagé de rendre cette norme d'application obligatoire, ni de faire évoluer la réglementation française concernant les piscines (définie dans les codes du sport, de la santé, de l'éducation, des collectivités territoriales, de l'urbanisme, etc.), plus contraignante que la norme en question, et qui reste donc intégralement applicable en France.

Sous la pression de l'Europe et du secteur marchand, de nouvelles normes sur la sécurité des piscines pourraient se substituer à notre législation pour remplacer les éléments fondamentaux du Code du Sport dont la loi de 1951 et ses additifs réglementaires.







La surveillance pourrait ne plus être obligatoire! C'est déjà parfois le cas pour les piscines d'hôtels privés, ou les campings et de plus en plus de plages, où sont laissés à l'appréciation des propriétaires, les moyens à mettre en œuvre pour la sécurité de leurs clients.

L'enseignement à l'école primaire dans les années 1970 était délégué exclusivement aux M.N.S. Dans un premier temps, pour des raisons économiques il fallait que les instituteurs participent à l'enseignement. Puis dans un second temps, la circulaire du 10 juillet 2011, a installé de l'incohérence par la mise en place de l'agrément, en voulant placer la compétence de l'enseignement aux parents d'élèves bénévoles au même niveau que les professionnels diplômés d'État.

C'est ainsi que les objectifs du savoir nager ont été revus à la baisse et l'on a pu voir tout récemment dans certaines piscines imposer des méthodes d'apprentissage qui s'apparentent plutôt à des récréations permanentes que de véritables apprentissages.

Dans ces conditions, les non-résultats sont vite apparus. Les enfants parfois avec deux années de fréquentation de cours à la piscine ne savent pas nager. Nous ne dirons pas volontairement apprentissage, puisque bien souvent les enfants se « dépatouillent » comme ils le peuvent dans la piscine, au gré de parcours employant du matériel à « gogo », tapis, lignes d'eau, cages...

On peut être M.N.S bénévole et enseigner, mais est ce qu'on peut être chirurgien bénévole et opérer ?





L'organisation de l'événement National : les J.N.P.N

- « Mai, mois du sauvetage ».
- « Mets-toi au sauvetage ».
- « Mai, moi je me sauve ».

A l'approche de l'été, au-delà d'être une tribune pour le métier de M.N.S, les Journées Nationales de Prévention de la Noyade se veulent être une manifestation d'intérêt public.

Tous les M.N.S de France se mobilisent car la sécurité de la population est en danger.

Au fil de l'eau, petits et grands, jeunes et moins jeunes vogueront de stands en stands, d'ateliers en ateliers et de démonstrations en démonstrations pour pouvoir **protéger**, alerter, secourir.

Quoi de plus beau que de voir partout en France, des démonstrations de sauvetage et de secourisme, des ateliers de passage de diplômes, des stands d'information pour le grand public sur les risques de la noyade ainsi que sur les moyens de prévention et des démonstrations d'activités émergentes.

Quand?	Au mois de mai
Où ?	Dans toute la France et Dom- Tom
Qui ?	Organisé par les M.N.S de France, le S.N.P.M.N.S, la F.F.M.N.S, les Collectivités.
Pour qui ?	Les usagers, nos enfants
Pourquoi ?	La prévention reste la meilleure protection. Si les victimes avaient été mieux informées et sensibilisées aux dangers liés au risque aquatique, des drames auraient pu être évités

Depuis maintenant 3 ans, la Société Vert Marine a conventionné avec nous l'organisation des JNPN pour à nouveau mettre en œuvre dans ses 72 piscines les 12èmes JNPN







Revue de presse

Liens vidéo:

Communauté d'agglomération de POULANZES https://www.youtube.com/watch?v=jUvb3rLutaE https://www.youtube.com/watch?v=5bC6tMsB -Y

Opération communication, c'est quoi le SNPMNS https://www.youtube.com/watch?v=nGyTOBVsVMI

BFM Vidéo : 30/07/2015 Axel Lamotte, commente les chiffres de la noyade http://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/nombre-de-mortspar-noyades-en-hausse-des-qu-il-y-a-de-l-eau-il-y-a-un-risque-597464.html

https://www.youtube.com/watch?v=D0Z2XaHtuCo

Liens presse:

Sables blancs. Dimanche on prévient de la noyade, Ouest France 11 juin 2019

Où en est l'apprentissage de la natation en France?

Revoir un extrait sur https://www.franceinter.fr/emissions/le-telephone-sonne/le-telephone-sonne-14-juin-2019 Mme Roxana Maracineanu, (Ministre des Sports) et Axel Lamotte (Secrétaire général ajoint SNPMNS)

Adopter les bons réflexes contre la noyade, Ouest France 16 juin 2019

Prévenir les noyades, mag Gagny

https://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/sarcelles-de-la-prevention-a-la-piscine-pour-eviter-la-noyade-09-06-2019-8089767.php

http://m.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/seine-saint-denis-avec-les-pics-caniculaires-on-sera-confronte-a-des-pics-de-noyade-26-05-2019-8080080.php

 $\frac{http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/a-villepinte-des-ateliers-de-prevention-contre-la-noyade-25-05-2019-8079609.php$









A Hérouville. La prévention de la noyade enseignée aux jeunes



A Villepinte, des ateliers de prévention contre la noyade

Le syndicat national professionnel des maîtres nageurs sauveteurs enseigne les bons réflexes.































Affiches téléchargeables gratuitement sur : https://www.snpmns.org/les-nouvelles-affiches-de-prevention-de-la-noyade/

FFMNS:

23 rue de la Sourdière 75001 PARIS ffmnspresident@gmail.com

SNPMNS:

80 Boulevard du Général Leclerc B.P.3- 92113 Clichy-la Garenne Cedex w.w.w.snpmns.org

<u>Contacts supplémentaires :</u>

Roland Meunier - 06 03 91 48 31 contact@snpmns.org

Sandie Nahoum – 06 77 60 73 67 redaction@snpmns.org

Plus d'information sur : https://www.snpmns.org/jnpn-2/





